



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

GARD

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°30-2018-014

PUBLIÉ LE 1 FÉVRIER 2018

Sommaire

DDTM 66

30-2018-02-01-002 - Décision portant délégation de signature pour l'application de l'arrêté de délégation de signature accordée à M. Philippe Junquet, DDTM66 (1 page)

Page 3

DDTM 66

30-2018-02-01-002

Décision portant délégation de signature pour l'application
de l'arrêté de délégation de signature accordée à M.

Philippe Junquet, DDTM66

*Décision portant délégation de signature pour l'application de l'arrêté de délégation de signature
accordée à M. Philippe Junquet, DDTM66*

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer

Perpignan, le - 1 FEV. 2018

Direction

DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE POUR L'APPLICATION DE L'ARRÊTÉ
PRÉFECTORAL DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE DU PRÉFET DU GARD

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer

VU

Le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements

L'arrêté préfectoral n° DL-2017-10-27-02 du 27 octobre 2017 du Préfet du Gard, portant délégation de signature à M. Philippe Junquet, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Orientales

DECIDE

ARTICLE 1 : Délégation est donnée à Mme Séverine Cathala, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, directrice départementale adjointe des territoires et de la mer et à M. Xavier Prud'hon, administrateur en chef des affaires maritimes, directeur adjoint délégué à la mer et au littoral pour signer les actes relatifs aux affaires listées à l'article 1° de l'arrêté visé ci-dessus.

ARTICLE 2 : Délégation est donnée à M. Nicolas Rasson, ingénieur Divisionnaire des Travaux Publics de l'Etat, chargé du service Eau et Risques, ainsi qu'aux fonctionnaires désignés pour assurer son intérim, à l'effet de signer les actes relatifs aux affaires listées à l'article 1° de l'arrêté visé ci-dessus

ARTICLE 3: Délégation est donnée à l'effet de signer les actes relatifs aux affaires listées à l'article 1° de l'arrêté visé ci-dessus aux fonctionnaires suivants :
M. Claude Marcerou, technicien supérieur en chef du développement durable, M. Serge Cazard, technicien supérieur en chef du développement durable, Mme Guylaine Jeufraux, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale.

ARTICLE 4: La présente décision sera transmise à la Préfecture du Gard pour publication au recueil des actes Administratifs.

Le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer,



Philippe JUNQUET

Adresse Postale : 2 rue Jean Richepin - BP 50909 - 66020 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : ☎ +33 (0)4.68.38.12.34
horaires d'ouverture : 8h00-12h00 / 13h30-17h00
Fax : ☎ +33 (0)4.68.38.11.29

Renseignements : ☎ INTERNET : www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr
☎ COURRIEL : ddtm@pyrenees-orientales.gouv.fr